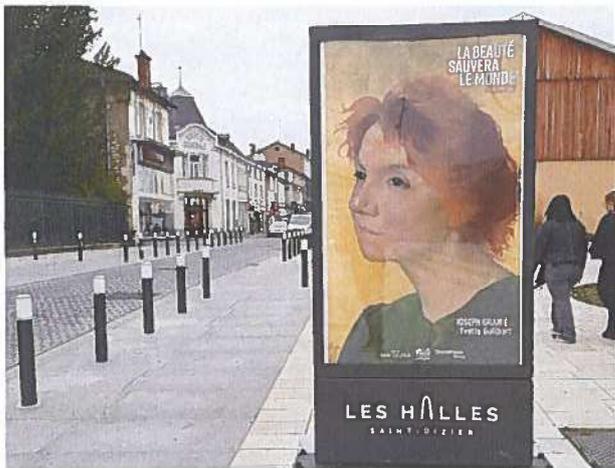
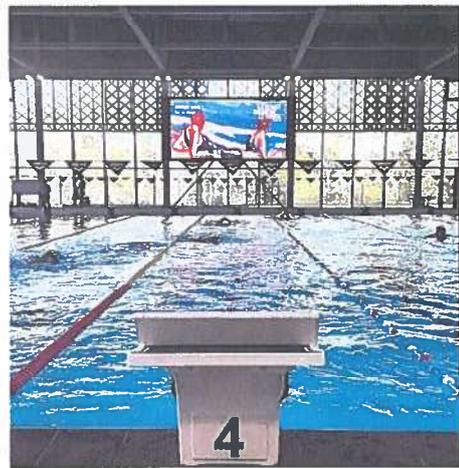




NOTE DE PRÉSENTATION LA BEAUTÉ SAUVERA LE MONDE



Ville de Saint-Dizier - édition 2024



Ville de Libourne - édition 2024

L'initiative

En 2021, la ville de Saint-Dizier a lancé une **initiative inédite pour embellir l'espace public par la culture**. Inspirée par les mots de Dostoïevski, la démarche *La Beauté Sauvera le Monde* vise à remplacer les affiches publicitaires par des chefs d'œuvre de l'histoire de l'art, durant 3 semaines, dans l'ensemble de la ville.

Ainsi les affiches publicitaires, souvent considérées comme intrusives ou disgracieuses, deviennent vectrices d'embellissements de la ville et du quotidien des habitants. Ils deviennent **des objets de discussion, de contemplation, de découverte** de notre patrimoine artistique mondial pour tous les publics, y compris les plus éloignés de la culture.

Déploiement national

En novembre-décembre 2024, *La Beauté Sauvera Le Monde* a connu pour la première fois un **déploiement national**. 32 collectivités représentant 11 régions différentes ont participé simultanément à l'opération - de la petite commune de 1 000 habitants (Neuvy-sur-Barangeon) jusqu'à la métropole de 150 000 habitants (Aix-en-Provence), en passant par Bourges, la future capitale européenne de la culture en 2028.



Parmi les supports utilisés : des panneaux publicitaires, des abribus, des transports en commun, des vitrines de magasins, des frontons de bâtiments publics, des grilles de jardins ou encore des bâches de chantiers... Une cohérence d'ensemble a été respectée entre toutes les villes grâce à une charte commune et le thème de l'année : "la lumière dans l'Art".

Partenariats stratégiques

Cette duplication à l'échelle nationale a été permise par l'implication de plusieurs partenaires, publics et privés :

- **GrandPalaisRmn** accompagne le projet depuis ses débuts en accordant le droit de reproduire des œuvres issues de leur catalogue à des coûts drastiquement réduits. Chaque année, une thématique nouvelle est proposée et les collectivités choisissent les œuvres qu'ils souhaitent afficher parmi le catalogue proposé.
- La **Fédération Française des Trucs qui Marchent** a sélectionné l'initiative dès 2022 et a contribué à sa duplication par une forte mise en avant lors de ses événements nationaux.
- L'association **Villes de France** a mobilisé son réseau d'adhérents pour essaimer dans de nombreuses collectivités partout en France.
- **Bouygues Bâtiment France** a utilisé ses chantiers comme des supports pour l'opération dans 12 communes, avec l'ambition de doubler ce chiffre dès 2025.

L'enjeu est désormais de renforcer et multiplier les partenariats, afin de faciliter l'essaimage et la duplication de l'opération partout en France.



Ville d'Aubervilliers - édition 2024



Retentissement 2024

Le dispositif a connu **un important retentissement médiatique** grâce à des reprises **sur les plus grandes chaînes d'information nationales** (TF1, France 3, BFMTV, Arte, France Culture, France Info...), **dans la presse nationale** (20 minutes, Le Figaro, Le Monde...), **dans la presse régionale** (Ouest France, Sud-Ouest, Le Journal du Grand Paris...) ou encore sur les réseaux sociaux. Voir le dossier de presse 2024 complet en annexe 2 ci-dessous.

L'ambition en 2025 : toucher 5 millions de Français

Après avoir touché plus d'un million de personnes en 2024 à travers les 32 collectivités participantes, *La Beauté Sauvera Le Monde* a vocation à poursuivre sa montée en puissance à l'échelle nationale pour toucher 5 millions de personnes dès 2025, avec l'objectif à terme d'être étendue à l'ensemble du territoire national, puis d'essaimer en Europe, notamment grâce aux villes européennes de la culture (dont Bourges en 2028).

Pour cela, *La Beauté Sauvera Le Monde* devient une association loi 1901, qui sera officiellement lancée le 13 juin 2025 à l'occasion du sommet de l'Université de La Ville de Demain, au Palais des congrès de Versailles. Les fondamentaux du fonctionnement de l'association (gouvernance, modèle économique, grands principes) et le calendrier précis pour le lancement de l'édition 2025 y seront explicités. L'ensemble des collectivités intéressées au dispositif sont officiellement conviées pour cette annonce en présence des médias.

L'association aura pour mission de **mobiliser i) les acteurs culturels du pays, ii) les élus et les pouvoirs publics**, via notamment l'ensemble du réseau de villes de l'association Villes de France et **iii) des partenaires privés** qui souhaiteraient s'engager dans la démarche.

Elle fonctionnera grâce à un **système d'adhésion** de la part des différents participants (communes et partenaires privés). Voir la grille tarifaire en annexe 1.

Calendrier des prochaines étapes

- **13 juin 2025** : Annonce et médiatisation de l'édition 2025 et des collectivités participantes, lors du prochain sommet de l'Université de la Ville de Demain à Versailles.



- Première quinzaine de juillet 2025 : **Diffusion des informations pratiques à l'ensemble des collectivités participantes** - thème de l'année, kit de visuels fournis par *GrandPalaisRmn*, calendrier opérationnel, modalités logistiques.
- Du 3 au 23 novembre 2025 : Tenue de l'édition **2025 de la *Beauté Sauvera Le Monde*, sur une durée de 3 semaines**. Une communication nationale sera organisée à cette occasion.



Annexe 1 – Grille tarifaire d’adhésion

Montant des cotisations annuelles

Le montant de l’adhésion annuelle varie en fonction de nombre d’habitants de la commune (population INSEE) :

1 - Pour les communes adhérentes (ou établissements publics) :

- Moins de 1000 habitants : 250 €
- Entre 1000 et 10 000 habitants : 500 €
- Entre 10 000 et 20 000 habitants : 1500 €
- Entre 20 000 et 50 000 habitants : 3 000 €
- Plus de 50 000 habitants : 4000 €

Les montants indiqués comprennent **l’accompagnement de l’association dans la réalisation opérationnelle de l’opération dans les collectivités, la coordination entre les différents acteurs ainsi que la mise à disposition d’un kit graphique et d’un kit de communication nationale. L’achat des droits d’auteurs des œuvres, le coût d’affichage des œuvres et la mise en place opérationnelle locale restent à la charge des collectivités.**